



L'HIRONDELLE



Bulletin communal de Bernadets n°62 - Janvier 2021

Gros Plan

Eu égard à la situation actuelle, les cérémonies de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, se sont tenues de façon restreintes. Les porte drapeaux, Monsieur Lacoste, président des Anciens Combattants et Monsieur Gérard Tessier de Bernadets étaient présents. Après la lecture du message national, le jeune Jules Bourguinat a procédé à l'appel des morts pour la France. Les enfants de l'école avaient fabriqué de leurs mains un message coloré en hommage aux combattants de la grande guerre. La situation difficile dans laquelle nous évoluons au quotidien va nous imposer un certain pragmatisme quant aux projet de 2021: rénovation de la mairie, réorganisation de l'accueil périscolaire, sécurisation du centre bourg...



Le mot du maire

L'année 2020 avait commencé sous les meilleurs auspices et notre pays tout entier n'aurait pu imaginer les immenses difficultés auxquelles nous allions devoir faire front avec l'arrivée d'une pandémie. Nos fêtes de fin d'année ont été bien différentes de celles que nous avons connues jusqu'alors. Les instants de convivialité et de partage ont été mis à mal, y compris dans notre sphère privée. Mais il en est de notre responsabilité à tous, de poursuivre nos efforts en respectant les mesures sanitaires.



Malgré cela, élus, agents municipaux, que je remercie vivement pour leur implication quotidienne au bon fonctionnement du village et moi-même avons à cœur de développer nos actions de solidarité et garantir le lien social. Nous avons ainsi procédé en ce début d'année à la distribution de colis/cadeaux pour nos aînés.

La composition du conseil municipal a évolué. Deux conseillers, Jean De Melo et Florence Mieyaà, ont pour des raisons personnelles dû démissionner de leurs fonctions d'élus. Nous les remercions vivement pour leurs implications tout au long de ces semaines.

Je tiens également à remercier nos agents municipaux, qui ont un rôle précieux, pour leur implication dans le fonctionnement quotidien du village, de l'école. Comme vous pourrez le lire dans la rubrique « Gros Plan », la conjoncture compliquée que nous traversons nous conduira à une prudence mesurée laissant place aux projets que nous envisageons en 2021.

Notre détermination est entière pour aborder l'année 2021 dans les meilleures conditions et toute l'équipe municipale est d'ores et déjà mobilisée.

Je forme des vœux, avec le Conseil Municipal, pour que la nouvelle année apporte à chacun, bonheur, réussite et santé et pour que cette année 2020 ne reste finalement dans nos souvenirs qu'un mauvais rêve.

Jean-Paul Vidailhet

La vie des associations

Quelques associations du village ont pu reprendre leurs activités à la rentrée dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

La réunion du 12 Octobre 2020 a permis à la nouvelle municipalité de prendre contact avec les représentants de chaque association et de leur renouveler sa confiance.

Le calendrier des activités a été bouleversé par l'évolution de la situation sanitaire.

A compter du 14 Octobre 2020, un arrêté préfectoral a imposé la fermeture de la salle multi activité aux activités privées, mais en maintenant l'ouverture pour les associations qui avaient signé un protocole sanitaire avec la Mairie, ainsi le tennis de table, la gym et l'amicale laïque ont pu continuer leurs activités.

Nouvelle évolution le 24 Novembre 2020, avec l'apparition du couvre-feu, fermeture de la salle car interdiction de pratiquer une activité sportive dans un lieu clos sauf pour les mineurs.

Compte tenu des restrictions toujours en vigueur, la salle multi activité reste fermée à toute activité jusqu'à nouvel ordre.

A noter que l'AMAP a pu continuer son activité, en extérieur, avec une application stricte du protocole sanitaire et en limitant les contacts au maximum.

Du côté de l'amicale laïque, certains cours de musique ont pu continuer en visio-conférence grâce à l'utilisation des nouvelles technologies et depuis début janvier les cours ont pu reprendre normalement pour les jeunes.

Une pensée pour les associations qui n'ont pas pu reprendre leurs activités à la rentrée de septembre comme par exemple les Gaïyous-Toustem, le comité des fêtes...

Comité des fêtes

Cette année fut difficile pour beaucoup d'associations, mais nous avons pu tout de même réaliser fin août un après-midi «tournoi de pétanque» en respectant tous les gestes barrières, cet après-midi a pu permettre d'avoir une activité et d'animer le village malgré la période compliquée que nous vivons. Un tournoi de pétanque basé sur la bonne ambiance, les rires et des magnifiques lots pour les gagnants de ce tournoi qui étaient Arnaud Das-Neves et Jean Rodrigues ainsi que Mathéo Kasanienko et Nathan Lafargue. Pour cette année nous espérons pouvoir faire mieux et recommencer les fêtes, pour cela nous invitons toutes personnes intéressées à rejoindre notre comité des fêtes, notre but est d'animer le village mais aussi de pouvoir intégrer les nouveaux venus et quoi de mieux pour cela que les fêtes de Bernadets ? Nous sommes un petit groupe de 8 jeunes avec une très bonne ambiance et nous espérons agrandir ce groupe, tout le monde est le bienvenu !



Pour tous renseignements ou si vous êtes intéressés veuillez contacter le président de cette association, Mr Bedout Thomas au 06 60 26 80 26.

Le comité des fêtes

ACCA

En raison de la Covid 19, les activités de la chasse ont été ralenties pendant le confinement automnal. Des battues vont être organisées jusqu'à la fin de la saison, du gibier sera prélevé, (chevreuils et sangliers), transformé en pâté, saucisses et daube et à vendre par le Président Régis Frouté 06 77 44 93 33

Ball Trap Club

La saison 2021 devrait reprendre suivant la crise sanitaire actuelle. Les licences sont disponibles sur le site de la Fédération sans aucune certitude quant à l'organisation ou non de concours, le club attend les dernières dispositions.

Les chasseurs et les tireurs présentent leurs meilleurs vœux à toutes et à tous les habitants de Bernadets.

L'association des chasseurs



Tennis de Table

En ces temps empreints d'incertitudes, nous voulons croire plus que jamais, au bel avenir que nous réserve 2021. Après l'interruption de la saison 2020/2021, nous espérons tous, dès le début

d'année, pouvoir à nouveau nous retrouver dans nos salles et sur nos terrains pour pratiquer nos diverses activités. Malheureusement, nous devons encore patienter sauf les jeunes de moins de 18 ans qui ont eu la chance de pouvoir reprendre dès la première semaine de janvier. Pour tous les autres, un nouveau délai est accordé pour prendre la bonne résolution de venir tester ou retester la pratique de tennis de table, dans notre village !

Pour nous contacter : Huet Fabrice 0628262458, Cazenave Guy 0608347717

ping64.bernadets@laposte.net , et le site club.quomodo.com/bernadets-tennis_de_table
Meilleurs vœux pour l'année 2021

Le président



Association ABITAS

Une nouvelle association entièrement gratuite vient de se créer à Bernadets: Association Bernatoise Informatique Tous Ages et Sujets (ABITAS). Pour vous ou vos enfants dès que leur niveau de lecture est assez fluide pour lire rapidement à l'écran. L'organisation des horaires et salle est en cours, selon le protocole sanitaire et disponibilités de la salle multi-activité. Rapprochez vous de la mairie pour faire connaître votre intérêt.



La vie à l'école

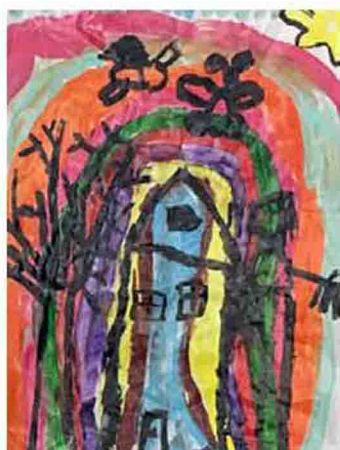
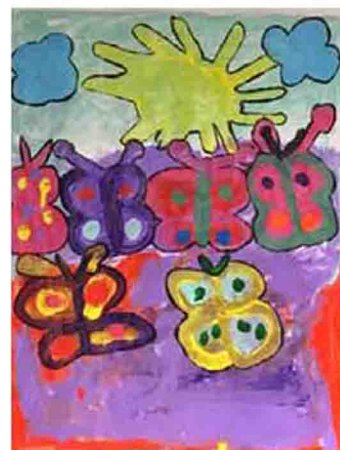
La rentrée de septembre s'est bien déroulée malgré les difficultés liées à la situation sanitaire. Les élèves de l'école ont été accueillis dans le respect du protocole strict des règles sanitaires, conformément à celui mis en place par l'équipe enseignante.

L'organisation de l'accueil des enfants a été modifiée pour éviter le brassage des groupes de chaque classe. Les enfants sont accueillis au portail principal pour la garderie et le cycle 1 et au portail situé derrière la mairie en face de la cantine pour les cycles 2 et 3. Au retour des vacances de la Toussaint, avec le deuxième confinement, des ajustements ont été opérés, notamment pour le service de cantine, pour assurer le respect du protocole sanitaire et des gestes barrières.

Du côté des enfants, le port du masque a été rendu obligatoire pour ceux âgés de plus de 6 ans, obligation globalement bien supportée grâce à la capacité d'adaptation de nos têtes blondes !

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ont été suspendus durant la crise sanitaire, toujours pour le respect du non brassage des groupes. En revanche, l'équipe d'animation a enrichi la garderie d'activités sportives et créatives en lien avec les saisons et le calendrier (automne, préparation des fêtes de Noël...) et ce, pour le plus grand bonheur des enfants. Le protocole sanitaire applicable à l'école a été modifié un certain nombre de fois. Très strict, il doit être rigoureusement respecté avec les actions suivantes : aérer les salles de classes, désinfecter le mobilier utilisé par les enfants, les points de contact, les sanitaires, veiller à l'approvisionnement en savon et essuie mains... Autant de tâches supplémentaires à exécuter par les agents municipaux.

La mise en œuvre, l'application et l'adaptation au protocole ont été possibles grâce à la mobilisation de tous les agents communaux que la municipalité souhaite ici remercier chaleureusement.





Incivilité

Samedi 23 Janvier, un promeneur a découvert un dépôt sauvage d'une cinquantaine de pneus, dont une majorité pour moto de compétition. La mairie a déposé plainte à la gendarmerie qui est venue constater cette pollution. Ce comportement est lamentable, irrespectueux pour l'environnement et engendre des coûts de nettoyage pour la commune. Pour rappel l'abandon ou le dépôt de déchets dans la nature est puni par la loi de 2 ans de prison et/ou 75.000 euros d'amende selon article L541-46 du Code de l'environnement.

Travaux

Même si la Covid-19 nous a pris beaucoup de temps et d'énergie depuis le début de notre prise de fonction, certains travaux ont pu être menés à bien tandis que d'autres sont à venir très prochainement. Faisons ici un petit tour de notre cher village.

Épareuse

Tout d'abord, comme vous avez pu le remarquer, M. Couhapé de Saint-Armou est passé avec son épareuse mi-novembre afin d'entretenir tous les bas-côtés des routes et chemins. Dans la continuité, nous avons fait un audit concernant l'état des fossés. Il a révélé une nécessité d'intervention rapide. Le curage se fera en ce début d'année.



Élagage

Un programme de travaux d'élagages va être entrepris sur certains arbres du village. Les chênes situés derrière la salle des fêtes seront nettoyés. L'entreprise Coves a aussi été mandatée pour sécuriser les arbres longeant le chemin Lahonde. Ils sécuriseront également d'autres arbres nécessitant des travaux d'entretien sur la commune.



Voirie

Concernant la voirie, là aussi un audit complet est en cours, toutes les routes seront inspectées. Il est mené par la commission voirie pour les routes et chemins du village et par le conseil départemental pour la D39 et D222. Nous pourrons ainsi mettre en place un calendrier pluriannuel d'entretien et de réfection de la voirie.



Suite à plusieurs remarques et doléances, des travaux de sécurisation de la D39 sont à l'étude. Dans un premier temps, la pose d'un compteur de voitures a été demandée par la municipalité. Il a mesuré la fréquence de passage, le type de véhicule ainsi que la vitesse, le tout sur plusieurs semaines. Le but étant de mener une réflexion globale quant à la sécurisation de cette route très fréquentée où les excès en tout genre sont fréquents. Nous attendons les résultats de cette étude.

Aussi, afin de faciliter le passage des enfants de l'école jusqu'à la salle des fêtes, la création d'un passage piéton est en cours. La partie gros œuvre est terminée, il ne reste plus que la partie peinture (attente de



conditions climatiques plus favorables). Ces travaux sont intégralement pris en charge par le département. Enfin, des devis ont été demandés afin de procéder à la réfection des peintures routières (passages piétons, dos d'ânes...), ces travaux seront menés à bien au cours du premier trimestre 2021.



L'école a aussi été concernée par quelques travaux, ainsi un visiophone a été installé pendant les vacances de la Toussaint. Celui-ci permet une meilleure communication entre le bas et le haut de l'école surtout en cette période où tous les parents sont masqués. Un grand placard a été installé, par notre employé communal, dans la salle des maternelles.

Des travaux concernant la mairie ont débuté par le réaménagement de la salle du conseil. Une cloison a été posée afin de créer un bureau du maire et des adjoints, chacun y trouvera plus de convivialité et de confidentialité. La table du conseil a été remplacée par du mobilier modulable plus pratique. La salle va pouvoir prendre toutes ses fonctions officielles afin d'accueillir au mieux tous ses administrés. Il y sera en effet plus aisé d'y organiser les mariages et PACS, l'accueil d'expositions, la réunion du conseil et surtout les élections qui réintégreront la mairie à partir de l'année prochaine. À noter que ce sont des artisans du village qui se sont chargés des travaux, M. Brianté pour la partie cloisonnage et carrelage, l'entreprise BEI (M. Barthelet) pour la partie électrique et enfin pour la partie finition décoration peinture par notre employé communal.

Comme évoqué lors de la précédente Hironde, la rénovation complète de la toiture a débuté en janvier. Elle est assurée par l'entreprise Fourcade/Remeter d'Ouillon. Pour optimiser l'utilisation de l'échafaudage, la peinture des menuiseries et diverses planches de rives sera effectuée simultanément par notre agent communal. Suivra la rénovation de l'isolation et des plafonds endommagés du premier étage.

Dans le but de végétaliser la place de la Liberté, trois platanes ont été plantés. Ils seront taillés en forme de parasol. Ils apporteront un peu d'ombre et rendront la place plus conviviale tout en préservant l'espace préféré de nos joueurs de pétanque.

Intervention rapide

Le 12 décembre dernier, suite aux intempéries, une intervention rapide a dû être menée pour libérer le passage du chemin du bois commun obstrué par des gravats charriés par les eaux abondantes.



Site internet

Le site internet est en train d'être mis à jour. Il n'est pas tout à fait terminé mais vous pouvez déjà y trouver de nombreuses informations, photos, liens utiles... Toutes les hironnelles depuis la première éditée en septembre 1995 jusqu'à aujourd'hui sont téléchargeables. Vous pouvez consulter des documents ou des informations sur la vie communale (compte rendu du conseil municipal, qualité de l'eau) associative (dernières infos envoyées par les associations), scolaires ou périscolaires (création des enfants ou tous les menus de la cantine par exemple) et plein d'autres choses à venir.

Sur la page d'accueil du site, des blocs actualités seront mis à jour au fur et à mesure et dans quelques temps une lettre d'information pourra vous être envoyée par mail (inscrivez-vous en envoyant un courriel à la mairie : mairiedebernadets@wanadoo.fr) pour vous prévenir des nouvelles informations qui y seront déposées.

C'est un site pour les Bernadétois, toutes vos idées pour l'améliorer (ajouts d'article, de photos) seront prises en compte. A vos souris !



Lo Caminaire

Confinement a rimé avec promenades familiales ou solitaires qui ont permis à bon nombre de Bernadétois de découvrir et redécouvrir notre village, nos chemins, nos lieux dits aux jolis noms bien d'ici...tiens tiens ... le nom du chemin « Deous Hours » interpelle le promeneur attentif : qu'est-ce que cela peut signifier ? Que



peut-on apprendre de ce nom au sujet de notre village ? S'agit-il d'un endroit où il y a des arbres fourchus (« horscs », cf. la Hourquie à Morlaàs) ? Des fours qui alimentaient en pain le voisinage (« horns », la regrettée Yvette Horner n'était-elle pas née Yvette Hournère : fournil ?) ? A vos témoignages, théories,

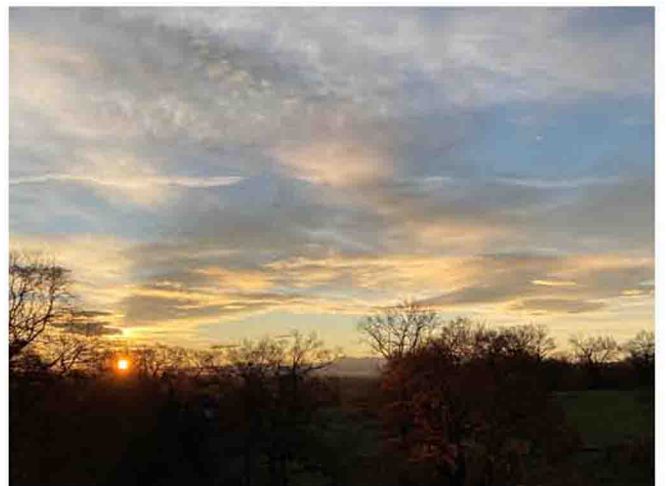
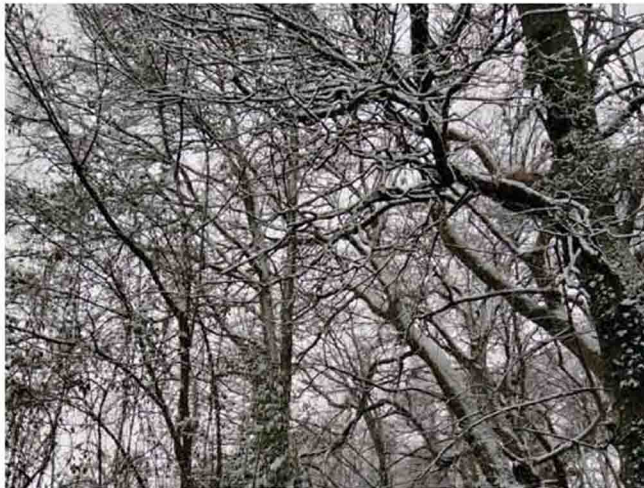


souvenirs, partages...dans la boîte aux lettres de la mairie ! En attendant

Bona annada a tots !



Quelques photos de ces derniers jours



Heures d'ouverture de la Mairie

La Mairie est ouverte au public :

le Mardi de 13h30 à 18h30,

le Jeudi de 15h à 19h,

le Vendredi de 8h à 12h.

Pour les rendez-vous avec le Maire ou les adjoints,

contacter le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture au 05 59 33 07 42

mairiedebnadets@wanadoo.fr

En cas d'urgence vous pouvez joindre un élu au 07 88 48 27 10

Déchetterie & Déchets verts

Une déchetterie gratuite est à votre disposition à Morlaàs ainsi qu'une plate-forme de stockage de déchets verts.

Heure d'ouverture:

Déchetterie - Lundi au Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Déchets verts - Lundi au Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Les horaires d'hiver n'ont plus cours... malgré ce qu'indique le panneau dans l'entrée !

Feux et nuisances sonores

Les feux de déchets végétaux ou ménagers, sont strictement interdits conformément au règlement sanitaire départemental. Les tontes et l'usage de tous appareils bruyants, ne sont autorisés que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

ADMR Canton de Morlaàs

L'association du service à domicile en milieu rural (ADMR) apporte une aide à domicile aux familles, personnes âgées ou handicapées, pour les tâches de la vie quotidienne: ménage, repassage, courses, repas...

Une auxiliaire de vie sociale diplômée peut intervenir à votre domicile.

Renseignements au 05 59 33 67 23

10 place de Sainte Foy à Morlaàs.

Vous pouvez aussi contacter l'antenne 64 de la Fédération ADMR qui se trouve à Serres-Castet, 327 chemin Morlanné ou par téléphone au 05 59 12 63 00.

Le recensement militaire: c'est obligatoire !

Vous avez atteint vos 16 ans ? Pensez à vous faire recenser en mairie ou en ligne sur service-public.fr.

Cette démarche est obligatoire et indispensable pour passer vos examens. De même, elle permet votre inscription à la journée de Citoyenneté et de Défense ainsi que votre inscription sur la liste électorale dès vos 18 ans.



COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières



Couvrir le nez et la bouche



Une fois posé, ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)



Commune
de
BERNADETS

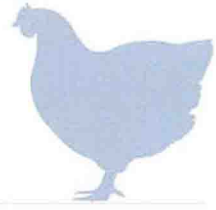
Groupe de rédaction
Arnaud Cazabat, Nadège Bitailou, Marie Iladoy,
Lucie Bernard et David Bourguinat

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE

DANS LES BASSES COURS



Applicable dans l'ensemble des communes
des Pyrénées-Atlantiques (tant que le niveau
de risque vis-à-vis de l'influenza aviaire est élevé)

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>